

Communiqué de Presse

Organisation environnementale Next-up

20 Décembre 2016

La Préfecture d'Ille-et-Vilaine ordonne le démontage d'un compteur connecté Linky pour atteinte à la santé d'une femme, c'est une première décision administrative.

Après la récente décision du Tribunal d'Instance de Grenoble d'ordonner la désinstallation de nouveaux compteurs d'eau à modules Radio-Fréquences et la réinstallation des anciens compteurs suite à la reconnaissance du handicap d'Électro Hyper Sensibilité, l'organisation environnementale Next-up annonce que c'est maintenant **l'autorité administrative Préfectorale d'Ille-et-Vilaine** qui vient d'ordonner sur saisine de **Philippe BONNIN Maire de Chartres de Bretagne, le démontage d'un compteur connecté Linky pour atteinte à la santé d'une femme de 40 ans**, mère de deux jeunes enfants.

Suite à une réunion en Préfecture avec le secrétaire du Préfet et Philippe BONNIN Maire de Chartres de Bretagne, le Préfet d'Ille-et-Vilaine Christophe MIRMAND a ordonné le démontage d'un compteur connecté Linky.

Le Maire de Chartres de Bretagne face aux faits a été convaincu du témoignage de Madame L qui n'est pas du tout une militante anti-Linky, que ce nouveau compteur portait une grave atteinte à sa santé et qu'elle ne pouvait plus vivre chez elle.

En effet dans la journée du 09/11/2016, la société Feedback prestataire d'ENEDIS installe en son absence un compteur connecté Linky, son coffret de comptage étant situé à l'extérieur.

Le soir lorsqu'elle rentre chez elle sans savoir que son compteur a été changé à son insu, elle rencontre des premiers problèmes de santé, puis sic : *"Je m'en suis aperçue le soir suite à des bourdonnements et des maux de tête. J'ai très peu dormi et j'ai été très gênée par ces bourdonnements."*

Le lendemain au soir, Madame L fait un malaise en bas de l'escalier de son domicile, elle venait juste d'achever la descente de ce dernier.

Elle s'évanouit d'un coup et chute, son mari, présent, pense immédiatement à un arrêt cardiaque, il appelle les secours qui arrivent rapidement sur place et prennent en charge Madame L. Elle reprend connaissance dans l'ambulance.

Après une série d'exams (sanguin, urinaire, électro-encéphalogramme, électrocardiogramme ...) les médecins de l'hôpital ne détectent rien d'anormal et la renvoient chez elle.

Comme elle ne peut plus vivre chez elle, elle va désormais dormir chez des amis dans la région de Saint-Brieuc, c'est-à-dire à plus de 100 km de son domicile, ceci est inadmissible pour le collectif anti-Linky de Chartres de Bretagne que Madame L a contacté pour l'aider dans ses démarches.

"Il est constaté que lorsqu'elle dort chez ses amis aucun problème de santé ne survient" déclare Serge Sargentini de l'organisation environnementale Next-up qui apporte une aide logistique au Collectif de Chartres de Bretagne.

Madame L a souhaité porter plainte à la Gendarmerie Nationale mais on lui répond que cela n'est pas possible car il n'y a ni coup ni blessures ni traces quelconques, néanmoins la Gendarmerie alerte Philippe BONNIN le Maire de Chartres de Bretagne. Au bout de quelques jours Madame L retourne vivre chez elle avec son mari et ses deux enfants, malheureusement, un second malaise survient, son mari décrit ses malaises comme impressionnants, pour lui il pensait qu'il s'agissait d'attaques cardiaques, ceux-ci obligent Madame L à aller vivre de nouveau chez des amis à Saint-Brieuc où elle ne rencontre aucun problème de santé.

Le 14/11/2016 Madame L rencontre Monsieur Philippe BONNIN le Maire de Chartres de Bretagne avec 5 membres du Conseil Municipal lors d'une réunion de crise.

Le Maire indique, sic ; *"qu'il considère les faits et le témoignage de Madame L particulièrement troublant surtout du fait que Madame L n'est pas du tout une militante anti-Linky."* Il rajoute, *"qu'ayant connaissance de ces faits que Madame L. à transcrit dans un témoignage écrit, il a obligation de remonter en urgence ce problème sensible au Préfet d'Ille-et-Vilaine"*.

Le 23/11/2016, Monsieur Philippe BONNIN Maire annonce que suite à la réunion qu'il a eu avec le secrétaire du Préfet d'Ille-et-Vilaine, **que l'ordre de démontage du compteur Linky de Madame L a été pris par l'autorité Préfectorale.**

Depuis Madame L est revenue vivre dans sa maison, elle va très bien, aucun incident ne s'est reproduit depuis la dépose du compteur connecté Linky et la réinstallation d'un compteur classique non connecté.

Suite à ces graves événements l'organisation Next-up a fait délivrer par Huissier de Justice une Sommation Interpellative à Monsieur Philippe Monloubou Président du Directoire d'ENEDIS pour demander en conciliation que les refus des compteurs Linky par les consommateurs qui sont dûment signifiés par Sommations ou lettres recommandées soient respectés.

- **Mise en garde** de Madame L affichée sur son nouveau compteur à Chartres de Bretagne ([Photo UHD du 19 12 2016](#))

Contacts Presse :

Organisation environnementale Next-up

contact@next-up.org